

# MAIRIE D'EMERCHICOURT

## CONSEIL MUNICIPAL

### COMPTE RENDU – SYNTHÈSE DE LA SÉANCE du mardi 4 juin 2019

Le Conseil Municipal s'est réuni le mardi 4 juin 2019 à 18 heures 30, sur convocation régulière et sous la présidence de Monsieur Michel LOUBERT, Maire.

Monsieur le Maire ouvre la séance et procède à l'appel des membres.

#### **Sont présents à cette réunion :**

Mesdames BIHANIC Thérèse-Marie et MENDELSKI Caty.

Messieurs LOUBERT Michel – MIDAVAINÉ Jean-Marc – FERREZ Didier – LEPRETRE Frédéric – MALAQUIN Alain – GUSTIN Arnaud et PITIOT Stéphane.

#### **Absents excusés :**

Madame PIHET Véronique a donné pouvoir à M. FERREZ Didier.

Madame SUM Michèle a donné pouvoir à Mme MENDELSKI Caty.

Madame HOMMERIN Eliane a donné pouvoir à Mme BIHANIC Thérèse-Marie.

Monsieur ROUSSEL Régis a donné pouvoir à M. MIDAVAINÉ Jean-Marc.

Monsieur GUERDIN Matthieu a donné pouvoir à M. LOUBERT Michel.

#### **Absent :**

Monsieur HERBIN Gérard.

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint. Monsieur MIDAVAINÉ Jean-Marc est désigné Secrétaire de séance.

Il est fait ensuite lecture des délibérations du 12 avril 2019. Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal correspondant est soumis à l'assemblée et adopté à l'unanimité. Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire présente la liste des décisions directes qu'il a prises en vertu des délégations de compétences qui lui ont été consenties par délibération du Conseil Municipal le 19 avril 2014.

### **1. Demande d'adhésion au Syndicat Mixte d'Assainissement de Roeux, Abscon, Mastaing et Emerchicourt**

Monsieur le Maire rappelle la délibération en date du 16 décembre 2002, prenant acte de la substitution de la C.C.C.O. (ex CCED) à la commune d'Emerchicourt au SIA pour la compétence « Assainissement ».

Suite aux arrêtés préfectoraux en date du 28 décembre 2018 portant sur le changement d'intercommunalité de la commune, la compétence « Assainissement » revient à la commune, charge à elle d'adhérer à un syndicat d'assainissement.

Il est proposé au conseil de demander l'adhésion de la commune au Syndicat Mixte d'Assainissement des communes de Roeux, Abscon, Mastaing et Emerchicourt.

***Approuvé à l'unanimité.***

### **2. Demande d'adhésion au Syndicat Intercommunal de Distribution d'énergie Electrique et de Gaz dans l'Arrondissement de Valenciennes**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la C.C.C.O. avait la compétence en matière d'« Electrification ».

Suite à notre changement d'intercommunalité et considérant qu'Emerchicourt adhère au SIDEGAV pour la compétence « Gaz », il est proposé au Conseil de demander l'adhésion de la commune au SIDEGAV pour la compétence « Electrification ».

***Approuvé à l'unanimité.***

*Vu pour être affiché le mardi 11 juin 2019, conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.*

*A Emerchicourt, le 11 juin 2019.*

Le Maire,

Michel LOUBERT.